

EFFORT DE CONNAISSANCE POUR MIEUX PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES: LES ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Nombre de communes concernées par un Atlas de Biodiversité Communale (ABC)

Comment évolue la prise en compte de la biodiversité dans la société ?

OBJECTIF DE L'INDICATEUR

Cet indicateur contribue à apprécier les efforts déployés à l'échelle des territoires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Il vise à comptabiliser le nombre de communes ou d'intercommunalités s'inscrivant dans une démarche d'amélioration de la connaissance sur les enjeux biodiversité, par l'intermédiaire du dispositif d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

S'inscrivant dans les actions de la Stratégie régionale pour la Biodiversité, à travers le défi 4 « Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement », cet indicateur participe à évaluer la dynamique d'implication des collectivités en faveur de la biodiversité.

RÉSULTATS SYNTHÉTIQUES

- **266 communes concernées par un ABC** (seule ou en groupement) entre 2017 et 2023 **soit 5,8% des communes d'Occitanie,**
- **154 candidatures déposées** entre 2017 et 2023,
- **62 dossiers ABC** retenus depuis 2017.





CONTEXTE

La connaissance constitue un préalable à la mise en place d'action de préservation ou de restauration de la biodiversité. Elle s'appuie sur des observations réalisées lors d'inventaires faunistiques et floristiques dont les données permettent d'identifier les enjeux biodiversité à l'échelle d'un territoire.

L'atlas de la biodiversité communale est une démarche volontaire de la part d'une commune ou d'une intercommunalité, destinée à connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel. Ce dispositif a l'avantage d'améliorer la connaissance sur un territoire mais également de faire participer les citoyens à travers des animations nature et l'initiation aux sciences participatives. La finalité de ce dispositif vise à faciliter l'intégration des enjeux biodiversité dans les démarches d'aménagement et de gestion du territoire. En effet, à la fin des projets, qui durent en moyenne

36 mois, les collectivités doivent produire des cartes d'enjeux et un plan d'actions post-ABC. Toutes les données d'observations recueillies participent à améliorer la connaissance sur la faune et la flore au niveau régional.

Depuis 2017, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) propose de participer au financement d'ABC, par l'intermédiaire d'un appel à projet annuel. Les projets candidats sont analysés par un comité régional de sélection qui désigne annuellement les lauréats. En 2024, le dépôt des dossiers est possible tout au long de l'année.



RÉSULTATS

1. Candidatures et lauréats ABC

- **Candidatures**

154 candidatures déposées entre 2017 et 2023 avec en moyenne 26 projets proposés par an.

Les dossiers de candidature concernent soit des communes seules soit des intercommunalités avec la volonté d'améliorer la connaissance et d'agir sur tout ou partie du territoire. La majorité concerne un projet à l'échelle communale, tandis que les dossiers collectifs représentent environ 20% des candidatures.

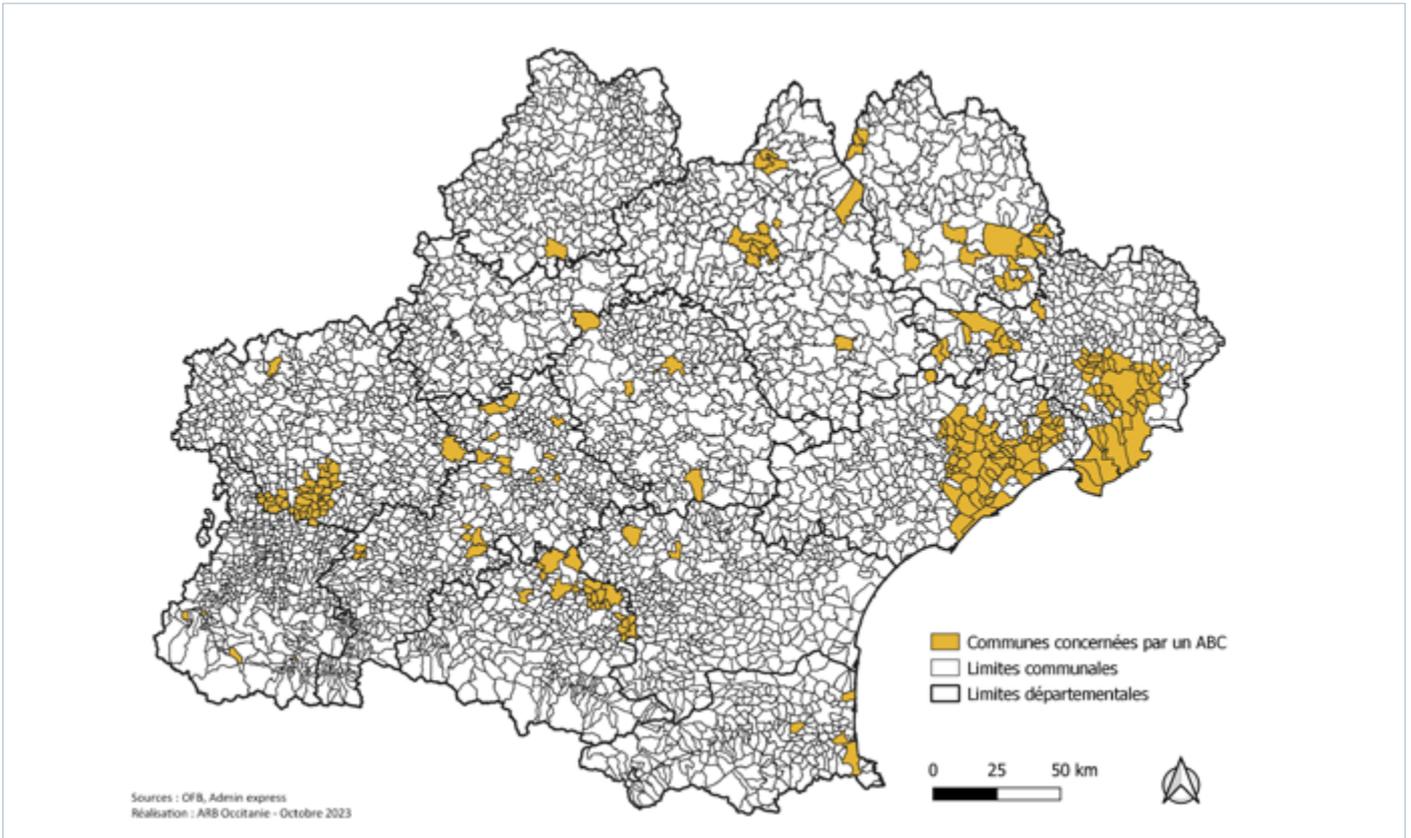
En Occitanie, sur l'ensemble des projets déposés par session, environ deux tiers retiennent l'attention du comité régional de sélection. Malheureusement, tous ne sont pas sélectionnés pour des raisons budgétaires.

- **Les lauréats**

En moyenne 40% des dossiers de candidature ABC sont sélectionnés et font l'objet d'un financement par l'OFB depuis 2017. Cela dépend d'une part de la qualité des dossiers ainsi que des moyens financiers à disposition.

En 2023, l'Occitanie compte 266 communes ayant réalisé un ABC sur leur territoire, soit 5,8% de la totalité des communes de la région (carte 1 et fig 1). En termes de projets soutenus, ce sont 62 ABC lauréats identifiés entre 2017 et 2023.

A l'échelle départementale, l'Hérault et le Gard cumulent le plus grand nombre de communes concernées par un ABC. Seul le département du Tarn-et-Garonne ne dispose d'aucun projet d'ABC entre 2017 et 2023.



Carte 1 : Localisation des communes concernées par un ABC entre 2017 et 2023.

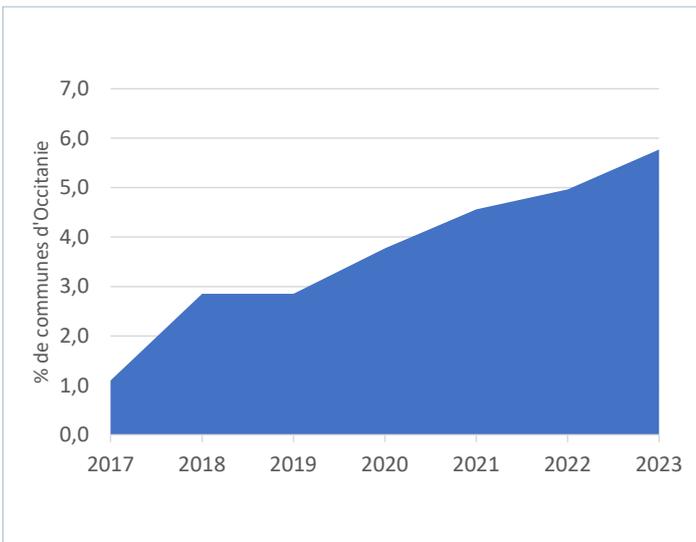


Fig 1 : Evolution du pourcentage de communes concernées par un ABC en Occitanie entre 2017 et 2023.

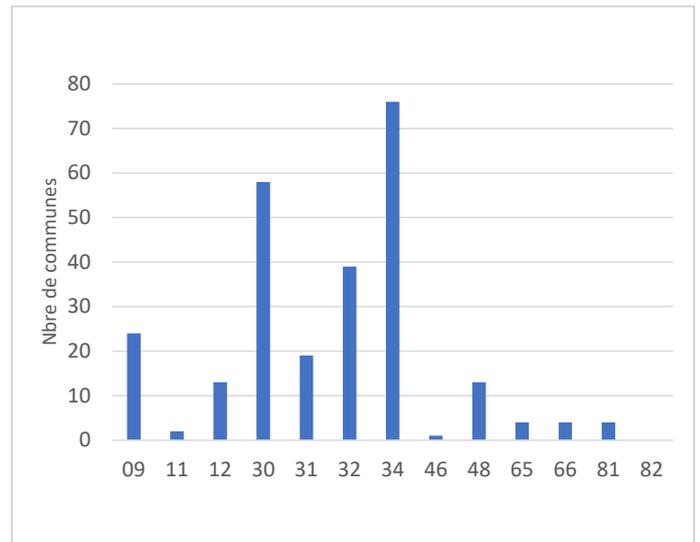


Fig 2 : Nombre de communes concernées par un ABC par département entre 2017 et 2023.

2. Les taxons inventoriés

Les ABC sont élaborés grâce à des inventaires faunistiques et floristiques et aboutissent à des cartographies d'enjeux à l'échelle du territoire. Les communes ou les intercommunalités sont accompagnées par des experts naturalistes afin d'identifier les groupes taxonomiques à inventorier (3 minimum) et mener les observations sur le terrain. Ces groupes taxonomiques sont sélectionnés en fonction des habitats et des enjeux de conservation / restauration propre à chaque territoire.

Sur l'ensemble des projets d'ABC lauréats, certains groupes taxonomiques sont plus étudiés que d'autres. Les insectes font régulièrement l'objet d'inventaires mais cela ne représente souvent qu'une petite partie de l'entomofaune. En effet il s'agit principalement des groupes les plus connus (odonates, rhopalocères ou encore les orthoptères), bien d'autres mériteraient d'être recherchés mais faute d'experts et de connaissances approfondies, ces groupes ne sont pas étudiés.

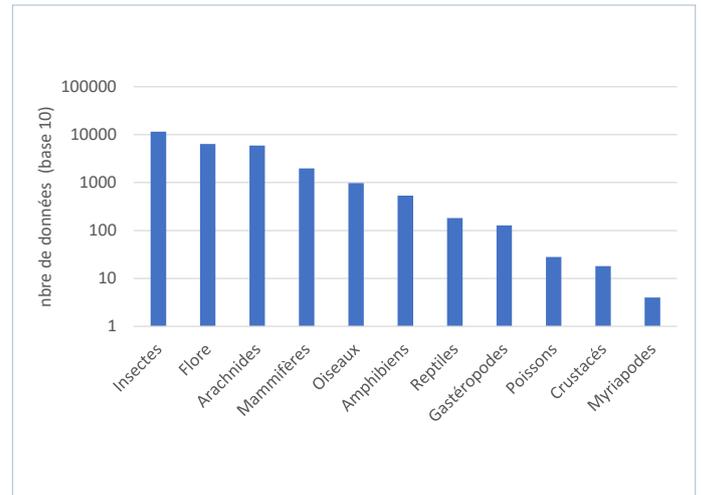


Fig 3 : Nombre de données issues d'ABC présents dans le SINP entre 2017 et 2023.

3. Budget accordé dans le cadre de projet ABC lauréat

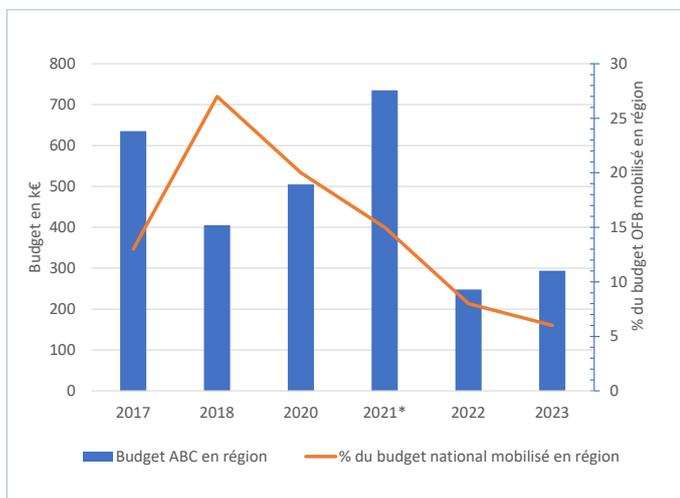


Fig 4 : Evolution du budget ABC accordé en région Occitanie entre 2017 et 2023.

Les collectivités d'Occitanie se sont particulièrement intéressées au dispositif ABC dès 2017. Cette dynamique d'engagement n'a pas été similaire dans toutes les régions avec un déploiement progressif du dispositif. Au regard de la montée en puissance au niveau national et de l'engouement croissant en Occitanie, il résulte mécaniquement une « baisse de la quote-part » du budget national OFB allouée aux ABC qui revient sur le territoire Occitanie (fig 4).

En région, si le souhait était de soutenir tous les projets d'ABC de qualité, on estime à 250 k€ l'enveloppe supplémentaire qu'il serait nécessaire de trouver (source OFB). Toutefois, avec la hausse budgétaire accordée au programme ABC début 2024, à travers son intégration dans le volet « biodiversité » du Fonds vert, il est attendu une forte augmentation des communes concernées par un atlas de la biodiversité communale.


LIMITES

L'indicateur utilise les données des communes ou des intercommunalités ayant réalisé un ABC sur leur territoire avec le soutien financier de l'OFB, mais l'analyse ne tient pas compte des nombreux projets déposés n'ayant pas pu être engagés, faute de moyens financiers. Aussi la principale limite de l'indicateur est d'être conditionnée par les moyens financiers alloués au dispositif. Par ailleurs il n'est pas à exclure, une éventuelle sous-estimation de communes concernées par un ABC, si celles-ci ont bénéficié de moyens financiers autre que l'appel à projet OFB et qu'elles se sont lancées dans la réalisation de leur projet.

L'indicateur ne tient pas compte à ce stade de la qualité de la réalisation des projets. Il pourra être complété dans une version ultérieure avec des éléments relatifs à la mobilisation des citoyens (nombre d'animation de sensibilisation réalisées, taux de participation agrégé à l'échelle régionale) et par une typologie avec dénombrement des actions engagées par les collectivités post-ABC.

**DONNÉES SOURCES**

ABC Nature France
OFB DR Occitanie

**MÉTHODE DE CALCUL**

L'indicateur est basé sur les collectivités ayant bénéficié d'une aide financière de la part de l'Office Français de la Biodiversité. Seuls ces ABC font l'objet d'un suivi centralisé au niveau national et d'une animation de la communauté d'acteurs en région par l'OFB. Les projets d'ABC initiés par quelques rares collectivités sans cette aide financière ne font pas l'objet d'un suivi et ne peuvent donc être intégrés à l'indicateur.

Dans le cas d'un ABC réalisé à l'échelle d'une intercommunalité, seules les communes faisant partie du projet sont comptabilisées.



RESSOURCES

<https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

<https://abc.naturefrance.fr/>

RÉDACTEUR FICHE

Violaine Meslier, ARB Occitanie

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Stephane Lefebvre, Office Français de la Biodiversité



Moineau domestique